

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 4 mai, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 27 avril 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Marc MONTAUDON, Monique DAUDE

Absents : Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP, Pierre MATINAUD,

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

N° 6 /2007 – Contrat d'assurance groupe/risques statutaires

M. le Président rappelle que le terme du contrat-groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne arrive à échéance au 31 décembre 2007.

Il propose de poursuivre le partenariat établi dans le cadre des contrats d'assurance groupe – risques statutaires et de donner délégation au Centre de Gestion pour négocier, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, un contrat-groupe ouvert, à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la couverture de tout ou partie des risques statutaires encourus par les agents publics de la Communauté de communes comme suit, étant entendu qu'au terme de la consultation la Communauté de Communes aura la faculté de décider de l'adhésion ou non au contrat proposé :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident de service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chaque catégorie d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Communauté de Communes une ou plusieurs formules.

Les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, avec effet au premier janvier 2008,
- régime du contrat : capitalisation.

Le bureau ayant reçu délégation du Conseil communautaire par délibération en date du 29.11.2004 pour l'approbation des conventions à intervenir dans les divers domaines de compétences de la Communauté de Communes avec des organismes extérieurs, **après en avoir délibéré, et à l'unanimité**, les membres du bureau :

- acceptent les propositions formulées,
- autorisent le Président à signer les conventions en résultant.

*Pour copie conforme
Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
A Châteauneuf la Forêt, le 9 mai 2007
Le Président,
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 4 mai, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 27 avril 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Marc MONTAUDON, Monique DAUDE

Absents : Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP, Pierre MATINAUD,

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N°7/2007 : Réalisation d'un emprunt de 124 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de la Z.A.E. La Croix Lattée

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget Z.A.E. voté pour l'année 2007 prévoit un emprunt de 124 000 € pour financer les travaux d'aménagement de la Zone d'Accueil d'Entreprises de la Croix Lattée. Il expose les propositions formulées par différents organismes prêteurs.

Après délibération, le Bureau retient la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour un emprunt de 124 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée totale du prêt : 7 ans**
- **Index : Euribor/inflation + 0,60%**
- **Périodicité : annuelle**
- **Amortissement : progressif**
- **Révision de l'index : biannuelle (février et août)**
- **Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité représentant 6 mois d'intérêts du capital restant dû.**

Le taux du livret A applicable sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

A cet effet, le Bureau autorise le Président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

*Pour copie conforme
Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
A Châteauneuf la Forêt, le 7 mai 2007
Le Président,
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 4 mai, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 27 avril 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Marc MONTAUDON, Monique DAUDE

Absents : Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP, Pierre MATINAUD,

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N°8/2007 : SUBVENTION O.P.A.H.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa délibération n° 75/2006, le Conseil communautaire a délégué au Bureau les décisions de mise en paiement des subventions des dossiers d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui concernent la Communauté de Communes, dans les limites votées au budget.

Il présente le dossier au nom de Monsieur Franck HUMBERT (La Croisille-sur-Briance) qui a été validé pour mise en paiement par le Comité technique du Syndicat Mixte Monts et Barrages en date du 21.02.2007 et reçu à la CCBC le 20.03.2007. Ce dossier s'établit comme suit :

Total des travaux éligibles : 12 134,40 € H.T.

Subventions accordées : A.N.A.H. :	5 450
	P.N.R. : 2 181,96
BRIANCE-COMBADE :	1 500

Conformément à la délibération du Conseil communautaire n°74/2007, le montant maximum de subvention pour ce dossier est de 1 500 €.

Après examen de ce dossier et délibération, les membres du Bureau décident qu'une subvention d'un montant de 1 500 € peut être versée à M. Franck HUMBERT et autorisent le Président à signer tout document relatif à ce règlement.

Pour copie conforme
Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
A Châteauneuf la Forêt, le 9 mai 2007
Le Président,
Philippe PIQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 4 mai, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 27 avril 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Marc MONTAUDON, Monique DAUDE

Absents : Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP, Pierre MATINAUD,

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N°9/2007 / SUBVENTION AU FOYER D'ACCUEIL DE NEUVIC-ENTIER

Monsieur le Président présente à l'assemblée la demande de subvention d'un montant de 140 € formulée par l'atelier de théâtre géré par le « Foyer Association Club » du Foyer d'Accueil pour Adultes Handicapés situé à Neuvic-Entier. Cet atelier propose notamment des représentations dans diverses communes de la Communauté de Communes Briance-Combade.

Après délibération, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention d'un montant de 140 € au « Foyer Association Club » (FAC CHATEAU) du Foyer d'Accueil pour Adultes Handicapés situé à Neuvic-Entier, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

*Pour copie conforme
Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
A Châteauneuf la Forêt, le 9 mai 2007
Le Président,
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 4 mai, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 27 avril 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Marc MONTAUDON, Monique DAUDE

Absents : Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP, Pierre MATINAUD,

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N°10/2007 / SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME/avenant n°1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil communautaire n° 15/2007 en date du 26.03.2007 attribuant à l'Office de Tourisme au titre de l'exercice 2007 une subvention d'un montant de 27 500 €. Il y a donc lieu de produire un avenant (n°1) à la convention en date du 23.11.2006 précisant ce nouveau montant et les modalités de versement comme suit :

« le troisième versement prévu au 10.07.2007 sera de 8 750 € et le quatrième versement prévu au 10.09.2007 sera de 6 250 € ».

Les autres articles sont inchangés.

Après délibération, les membres du Bureau approuvent l'avenant proposé et autorisent le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

*Pour copie conforme
Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
A Châteauneuf la Forêt, le 9 mai 2007
Le Président,
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 4 mai, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrossat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 27 avril 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Marc MONTAUDON, Monique DAUDE

Absents : Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP, Pierre MATINAUD,

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N°11/2007 : Réalisation d'un emprunt de 32 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de matériel

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget principal voté pour l'année 2007 prévoit un emprunt de 32 000 € pour financer l'acquisition :

- de matériel pour le cinéma d'une part,
- de conteneurs d'autre part.

Il expose les propositions formulées par différents organismes prêteurs.

Après délibération, le Bureau retient la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour un emprunt de 32 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée totale du prêt : 7 ans**
- **Index : Euribor/inflation + 0,60%**
- **Périodicité : annuelle**
- **Amortissement : progressif**
- **Révision de l'index : biannuelle (février et août)**
- **Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité représentant 6 mois d'intérêts du capital restant dû.**

Le taux du livret A applicable sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

A cet effet, le Bureau autorise le Président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

*Pour copie conforme
Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
A Châteauneuf la Forêt, le.....*

*Le Président,
Philippe PIQUET*

